

Objet	pts attribués	Observations	POINTS					
Partie fixe du barème								
	Ancienneté de service (l'échelon)		Etab	Com	G com	dept	aca	ZR
Classe normale	14 pts du 1er au 2ème échelon + 7 pts par échelon à partir du 3ème échelon	Par échelon acquis au 31 août 2025 par promotion et au 1 ^{er} septembre 2026 par classement initial ou reclassement						
Hors classe certifiés et assimilés (PLP, PEPS, CPE) et les PSY-EN	56 pts forfaitaires + 7 pts par échelon de la hors-classe							
Hors classe agregés	63 pts forfaitaires + 7 pts par échelon de la hors-classe	Les agrégés hors classe au 4ème échelon pourront prétendre à 98 pts forfaitaires pour 2 ans d'ancienneté dans cet échelon ou 105 pts pour 3 ans						
Classe exceptionnelle	77 pts forfaitaires + 7 pts par échelon de la classe exceptionnelle	Bonification plafonnée à 98 pts Les agrégés classe ex au 3ème échelon pourront prétendre à 105 pts forfaitaires avec 2 ans d'ancienneté						
Ancienneté de poste	20 pts par an + 50 pts tous les 4 ans	l'année 2025-2026 est comptée						
Partie variable du barème								
Bonifications liées à la situation personnelle			Etab	Com	G com	dept	aca	ZR
Rapprochement de conjoint (Pacsés, mariés avant 31/8/2025)	50,2 pts sur le vœu « Commune » 90,2 sur les autres voeux larges	Le 1 ^{er} vœu large doit se trouver dans le département de rapprochement de conjoint						
	+ 30 pts par enfant à charge	- de 18 ans au 1 septembre 2025 ou + si en situation de handicap						
Autorité parentale conjointe	50,2 pts sur le vœu « Commune » 90,2 sur les autres voeux larges	Le 1 ^{er} vœu large doit se trouver dans le département de l'ex-conjoint - non cumulable avec la situation de parent isolé						
	+ 30 pts par enfant à charge	- de 18 ans au 1 septembre 2025 ou + si en situation de handicap						
Mutation simultanée	20 pts sur le voeu « Commune » 30 pts sur les autres voeux larges							
	30 pts par enfant	- de 18 ans au 1 septembre 2025 ou + si en situation de handicap						
Retour congé parental	150 pts sur voeux larges et vœux précis	Congé parental de + de 12 mois						
Situation de parent isolé	13,9 pts sur tous les voeux	Le 1 ^{er} vœu large doit se trouver dans le département de résidence de l'enfant- 18 ans au 1 septembre 2025						
Situation de proche aidant	13,9 pts sur vœux groupement de communes non typé	où se situe le domicile de l'ascendant ou du collatéral concerné						
Bonifications liées à la situation médicale et au handicap			Etab	Com	G com	dept	aca	ZR
Au titre du handicap (soi ou conjoint) ou au titre du dossier médical de l'enfant	1 000 pts sur voeux larges non typés	Non cumulable sur les veaux obtenus avec les 100 pts de reconnaissance BOE (le cas échéant)						
Retour de CLD, PACD, PALD	1 000 pts sur les vœux « Commune » non typés et sur les voeux « Groupement de communes » typés ou non typés							
Au titre de la reconnaissance BOE	100 pts sur tous les voeux	Non cumulable sur les voeux obtenus avec les 1000 pts au titre du handicap (le cas échéant)						
Bonifications éducation prioritaire			Etab	Com	G com	dept	aca	ZR
De sortie pour les personnels affectés en éducation prioritaire (hors lycée ex-APV)	+100 pts sur voeu précis +150 pts sur voeu large	Après 5 ans d'ancienneté de poste (ou 30 pts/an sur vœu large en cas de MCS de 1 à 5 ans ; 20pts/an sur vœu précis)						
De sortie pour les personnels affectés en CLA	+100 pts sur voeu précis +120 pts sur voeu large	Après 3 ans d'ancienneté de poste						
		Total 1						

MOUVEMENT INTRA 2026

FICHE BAREME

Bonifications liées à la politique académique			Etab	Com	G com	dept	aca	ZR
Bonification mesure de carte scolaire	+ 3000 pts sur l'établissement d'origine	Les ex-MCS doivent produire le courrier académique comme justificatif de MCS						
	+ 2000 pts sur la commune							
	+1500 pts sur le groupement de communes (uniquement pour les ex-MCS), le département d'origine, l'Académie	Le vœu d'établissement d'origine déclenche la bonification.						
Agrégés non titulaires d'un poste en lycée	+150 pts sur les vœux précis et larges typés lycée et SGT							
Stabilisation des TZR sur poste fixe	+ 25 pts par année de TZR sur tous les vœux (sauf ZR)	Cette bonification est accessible aux TZR entrant dans l'Académie de Lille						
Valorisation du parcours professionnel des enseignants de l'éducation nationale du 1er et 2nd degré public			Etab	Com	G com	dept	aca	ZR
Changement de discipline suite à un dispositif de reconversion académique	+ 500 pts sur vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD et ZRA	Les vœux doivent être non typés						
Changement de corps via détachement	+ 500 pts sur vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD et ZRA	Les vœux doivent être non typés						
Changement de discipline ou de corps suite à concours ou liste d'aptitude	+500 pts sur vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD et ZRA	Les vœux doivent être non typés						
Exercice en établissement particulier (EREA - SEGPA - UPR de	+ 100 pts sur vœu précis + 150 pts sur vœu large	Après 5 ans d'ancienneté (ou 30 pts/an en cas de MCS de 1 à 5 ans)						
Retour de détachement	+ 500 pts vœu groupement de communes	Les vœux doivent être non typés						
CAPPEI	+ 600 points sur vœux précis	Uniquement SEGPA et EREA						
Bonifications stagiaires			Etab	Com	G com	dept	aca	ZR
Fonctionnaires-stagiaires ex-contratuel ex-AED ex-EAP ex-CFA	+ 100 pts (échelons 1 à 3) + 115 pts (échelon 4) + 130 pts (à partir du 5ème échelon)	Sur les vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD, et ZRA. Ces vœux doivent être non typés .						
Autres fonctionnaires stagiaires, non	+ 10 pts sur tous les vœux	A utiliser une année dans les 3ans après le stage						
Caractère répété de la demande			Etab	Com	G com	dept	aca	ZR
Vœu préférentiel	10 pts /an à partir de la 2 ^{ème} année, dans la limite de 50 pts	Non cumulable avec les bonif. familiales sauf parent isolé (même 1 ^{er} vœu large chaque année, tout type d'établissement, non précédé d'un vœu						
Total								

Vœux formulés	Barème

Pour être suivi(e) par les élus de la Cfdt Éducation Formation Recherche Publiques 59-62, écrivez à :

lille.2nd@efrp.cfdt.fr

lille@efrp.cfdt.fr

Les adhérents sont suivis et informés sur simple demande en priorité.